



compteur de jours de congés négatif !

Par **Scaramouche012**, le **19/06/2019** à **19:31**

Bonjour,

employé depuis à peine deux mois dans une ESN, mon employeur m'a "obligé" - je n'ai pas osé refuser, étant toujours en période d'essai - à poser 5 jours de congés entre deux missions. Je me suis alors retrouvé avec un compteur de jours de congés négatif n'ayant pas assez de provision pour les 5 jours.

Est-ce légal ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **23/06/2019** à **13:55**

Bonjour

C'est autorisé, par exemple si une baisse de l'activité de l'entreprise le rend nécessaire pendant une certaine période,